

Demande de subvention

La Municipalité offre la possibilité aux associations de déposer un dossier de demande de subvention avant le 31 janvier 2025. Le dossier de demande de subvention 2025 et son annexe sont disponibles dans la rubrique "Documents".



De plus, d'autres dispositifs existent pour soutenir les associations :

LES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES

Le Conseil départemental propose un guichet unique sur son [site internet](#).

Soutien régional pour la structuration de la vie associative et du bénévolat en Île-de-France

La région affirme sa volonté de soutenir la vie associative régionale et le développement du bénévolat en Île-de-France. Retrouvez toutes les informations sur son [site internet](#).

Documents

[Compte de résultat budget prévisionnel 2024](#)

[Demande de subvention 2025](#)

Liens utiles

[Site internet du Conseil départemental](#)

[Voir les aides de la région](#)

Contact

Service vie associative : 01 30 27 30 92